

REPUBLIQUE FRANCAISE

No	07	15.06	23
----	----	-------	----

Département de l'Aube

Arrondissement de Bar-sur-Aube

Communauté de Communes de la Région de Bar sur Aube

Date de convocation : 9 juin 2023

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à dix-huit heures, les Membres du Conseil de communaute, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 09/06/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence: Philippe BORDE, président.

Etaient présents: ANTOINE Fabrice, AUBRY Michel, BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick, BOCQUET Evelyne, BORDE Philippe, CRESPIN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, DANGIN Anita, DARSONVAL Michel, GAGNANT Thomas, GATINOIS Michel, GEOFFROY Mickaël, GERARD Valérie, HACKEL Claude, JOBERT Didier, LEGER Walter, MAITRE Pierre-Frédéric, MARY Patrick, MENNETRIER Alain, NICOLO Denis, NOBLOT Christophe, PETIOT Claude, PETIT Florence, PICOD Gérard, RENARD Régis, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VAIRELLES Mickaël, VAN-RYSEGHEM Isabelle, WOJTYNA Lucienne

<u>Mandat de procuration</u>: BARBIEUX Philippe à JOBERT Didier, BORDE Odile à GAGNANT Thomas, CAILLET Laurence à GATINOIS Michel, DEROZIERES Jean-Luc à RENARD Régis, LEMOINE Pascal à PETIT Florence, MARY Pierre à VAIRELLES Mickaël, PETIT Pascale à BAUDIN Claudine, PROVIN Emmanuel à PETIOT Claude, VERVISCH Karine à AUBRY Michel, VOILLEQUIN Serge à MAITRE Pierre-Frédéric

<u>Absents</u>: DESCHARMES Michel, CLAYES TAHKBARI Katty, DEREPAS Martine, DOS SANTOS Marinette, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, INGELAERE Raynald, LELUBRE David, PIOT Bernard, LORIN Thierry, YOT Olivier

Secrétaire de séance : Madame BAUDIN Claudine

Membres présents	29
Absents ayant donné mandat de procur	ation10
Absents	
Votants	

OBJET : MODIFICATION DE LA DUREE DE SERVICE D'UN EMPLOI DE SECRETAIRE DE MAIRIE A TEMPS NON COMPLET

Pour : 39	Contre: 0	Abstention: 0	Non participant: 0
	aucun	aucun	aucun

Rapporteur: Monsieur BORDE, Président

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les communes d'Urville et de Fravaux ont décidé de recruter directement à compter du 1^{er} juillet 2023 la secrétaire de mairie mise à disposition au travers du service secrétariat de mairie de la Communauté de Communes

Ce recrutement direct nécessite de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi de secrétaire de mairie permanent à temps complet ou non complet de 27 heures

La modification induisant une baisse de la durée hebdomadaire d'un emploi à temps non complet de plus de 10 %, l'avis du conseil social territorial a été requis.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 11 mai 2023

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **SUPPRIME** à compter du 1^{er} juillet 2023 un emploi permanent à non complet à 27 heures hebdomadaires de secrétaire de mairie.
- CREE à compter de cette même date, un emploi permanent à temps non complet à 12 heures hebdomadaires de secrétaire de mairie
- INSCRIT au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

Philippe BORDE,

Madame BAUDIN Claudine

Erar.

Président